



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
Contrats de territoire 2018-2020

Rapporteur : Jean-Pierre Mugnier

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce rapport vise principalement à l'examen des 2 derniers contrats territoriaux sur les 35 prévus que la Région engage avec :

- Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Horloger (transition énergétique⁽¹⁾) : 800 000 €.
- La Communauté de Communes Loue Lison (accueil-attractivité) : 434 880 €.

Ce rapport clôt ainsi la première génération des contrats territoriaux unifiés et étendus à l'ensemble du territoire régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Avis du CESER

Le CESER n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce rapport.

(1) Le contrat a vocation à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics (projet sur Maïche) et à diminuer l'impact des déplacements en favorisant notamment les mobilités douces.